



Arrêté n° 3482-2025/VR/DRH/DEC portant admission des candidats à la session 2025 du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître-formateur (CAFIPEMF)

LE VICE-RECTEUR DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

- VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU l'article R263-2 du code de l'éducation relatif aux attributions du Vice-recteur de la Polynésie française ;
- VU le code général de la fonction publique ;
- VU le décret du 3 juillet 2024 portant renouvellement du vice-recteur de la Polynésie française - M. TERRET (Thierry) ;
- VU la convention État - Polynésie française n°99-16 du 22 octobre 2016 relative à l'Éducation en Polynésie française ;
- VU l'arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;
- VU l'arrêté n° 853-2024/VR/DRH/DEC du 9 février 2024 fixant les modalités d'organisation de l'examen du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître-formateur (CAFIPEMF) ouvert au titre de l'année 2025 ;
- VU l'arrêté du 8 novembre 2024 modifié constituant le jury des épreuves d'admission du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître-formateur (CAFIPEMF) de la session 2025 ;
- VU la circulaire du 19 mai 2021 relative au certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;
- VU le procès-verbal du jury des épreuves d'admission du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître-formateur (CAFIPEMF) de la session 2025 daté du 21 mai 2025 ;

ARRÊTE

Article 1 Les candidats dont les noms suivent, par ordre alphabétique, sont déclarés admis à la session 2025 du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître-formateur (CAFIPEMF) :

- AH-SCHA Ludwig, Mautai
- AHUTORU Stanley
- BEAULIEU Eva
- BOYER Julie Claire
- CHUNG TIEN Vaitiare
- DEGAGE épouse WINKELSTROETER Mihia
- DEPREZ Simon
- IVON Heidi
- KAHIIHA Gisèle, Tahiaavuhina
- LAFLAQUIÈRE Heifano
- LENOIR épouse INGRAIN Tefarati
- MUNSCH Karine
- NANAI épouse TOROMONA Diane
- OOPA Nohorai



- RAYNEL épouse KAMIA Noeline
- RIGG Vanessa
- TANÉPAU Solange
- TEAUNA Graziella
- TEIKITEETINI Tahia, Stéphanie
- TEIKITUTOUA épouse TCHEN LAM Juliana, Maire
- TEURU épouse DUVERNE Vahineterai
- TIEHI épouse ANI Hana
- TRAFTON Stellio
- VANAA Raiura

Article 2 Le secrétaire général du vice-rectorat de la polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Papeete, le 21 mai 2025